

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL JEUDI 29 FEVRIER 2024 – CHEMERY



Le Comité Syndical du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le jeudi 29 février 2024 à 18h00 à l'espace Beaumont, à Chémery, sur convocation du Président, en date du 12 février 2024.

Votants : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental (titulaires ou suppléants).

Présents :

ANGE	TITULAIRE	Patrice BLONDEAU	LOREUX	TITULAIRE	Joël HERISSET
Canton ST AIGNAN	TITULAIRE	Philippe SARTORI	MENNETOU-SUR-CHER	TITULAIRE	Martine TONNARD
Canton SELLES	TITULAIRE	Christophe THORIN	MEUSNES	TITULAIRE	Véronique SERIEYS
CCV2C	TITULAIRE	Jacques PAOLETTI	MEUSNES	SUPPLEANT	Daniel SINSON
CHATRES-SUR-CHER	TITULAIRE	Sylvie DOUCET	MONTHOU-SUR-CHER	SUPPLEANT	Marceau MARQ
CHEMERY	TITULAIRE	Anne-Marie THEVENET	MONTRICHARD VAL DE CHER	TITULAIRE	Michel DUMONT-DAYOT
CHISSAY-EN-TOURAINE	TITULAIRE	Philippe PLASSAIS	MONTRICHARD VAL DE CHER	TITULAIRE	Jean-Claude GAGNEUX
CHOUSSY	TITULAIRE	Sylvie BOREL	MUR-DE-SOLOGNE	SUPPLEANT	Yves VILLANUEVA
CHOUSSY	SUPPLEANTE	Marie-Claude DEMOULIN	NOYERS-SUR-CHER	TITULAIRE	André COUETTE
COUDES	TITULAIRE	Anne BOURDIN	POUILLE	TITULAIRE	Alain GOUTX
COUFFY	TITULAIRE	Stéphanie SICAULT	PRUNIER EN SOLOGNE SAINT-AIGNAN	TITULAIRE	Aurélien BERTRAND
COUFFY	SUPPLEANT	Gérard LEVIER		SUPPLEANT	Xavier TROTIGNON
COURMEMIN	TITULAIRE	Gilles CHANTIER	SAINT-GEORGES-SUR-CHER	TITULAIRE	Bernard CLICHY
FAVEROLLES-SUR-CHER	TITULAIRE	Elisabeth AUGÉ	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	TITULAIRE	Jean-Claude HENAUULT
FRESNES	TITULAIRE	Patrick GAUTIER	SAINT-JULIEN-SUR-CHER SEIGY	TITULAIRE	Romain SOURIOUX
GIEVRES	TITULAIRE	Marie-Thérèse DRUESNE		TITULAIRE	Pedro BACHLER
GIEVRES	SUPPLEANTE	Françoise GILOT-LECLERC		SUPPLEANTE	Florence FOUSSIER
LANGON	SUPPLEANT	Sylvain DURAND	SELLES-SUR-CHER	TITULAIRE	Stella COCHETON
LASSAY SUR CROISNE	SUPPLEANT	François GAUTRY	SOINGS-EN-SOLOGNE	TITULAIRE	Bernard BIETTE
LE CONTROIS EN SOLOGNE	TITULAIRE	Quentin LEGOUY	VILLEFRANCHE-SUR-CHER	TITULAIRE	Bruno MARECHAL
	TITULAIRE	Jean-Yves DROUHIN		SUPPLEANTE	Nelly ANTOINE
	TITULAIRE	Pascale TETOT	VILLEHERVIERS	TITULAIRE	François CAVALIE

Excusés :

BILLY	Jean-Marc NORBERT – pouvoir à Sylvie DOUCET	Excusé
CCRM	Nicole ROGER	Excusée
LANGON-SUR-CHER	Philippe VERNEUIL – pouvoir à Sylvain DURAND	Excusé
LE CONTROIS EN SOLOGNE	Béatrice HUC – pouvoir à Pascale TETOT	Excusée
	Patrice RUDAULT	Excusé
	Elodie PEAN	Excusée
PONTLEVOY	Jean-Louis BERTHAULT – pouvoir à Jacques PAOLETTI	Excusé
ROMORANTIN	Jeanny LORGEUX – pouvoir à Christophe THORIN	Excusé
SASSAY	Sylviane TURMEAUX – pouvoir à Anne-Marie THEVENET	Excusée

Assistaient également au Comité Syndical :

REGION	Conseiller Régional	Emmanuel LEONARD	PAYS	Assistante de Direction	Natacha GUERIN
REGION	Chargée de mission CRST	Lucille FRIMAT	PAYS	Animatrice LEADER	Camille GILLET
PAYS	Directeur	Julien BEAUDON	PAYS	Animateur CEP	Emmanuel LEONARD

Secrétaire de séance : Sylvie DOUCET – 6^{ème} vice-présidente

Ouverture de la séance à 18h.

Monsieur le Président, Christophe THORIN, accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence. Le Président remercie également la municipalité de Chémery pour son accueil et le prêt de la salle. Il laisse ensuite Madame le Maire, Anne-Marie THEVENET prendre la parole pour accueillir les membres présents et leur présenter l'espace Beaumont, qui fête cette année ses 10 ans.

Le Président énonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**
Information/synthèse du débat des orientations budgétaires issue du bureau du 08/02/2024
- 2. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE**
Frise calendaire sur les temps d'élaboration du prochain contrat
- 3. PAT – PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE**
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Président donne la parole à Julien BEAUDON qui fait un rappel des différentes missions du Pays pour 2024:

- La **contractualisation régionale** : préparation de la nouvelle contractualisation **CRST 2 2024-2030**, avec les EPCI avec signature espéré en septembre 2024
- Lancement de la nouvelle programmation **LEADER 2023-2027** ; conventionnement opérationnel depuis le 06 décembre 2023,
- La programmation et l'animation du **Pays d'Art et d'Histoire** en vue de préparer le renouvellement ou non du label PAH pour septembre 2024
- Poursuite de l'animation du dispositif **Conseil en Energie Partagé CEP** ; et jusqu'en 2025 pour le Cot/Enr.
- Lancement en 2024 de la Coordination du **Comité d'itinéraire de la véloroute Coeur de France à vélo et mise en tourisme** aux côtés des partenaires.
- L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du **Projet alimentaire de territoire (PAT)** du Pays en 2024
- Poursuite de l'animation engagée fin 2023 du dispositif « **veille Santé** » aux côtés des CPTS et contrats locaux de santé des communautés de communes.

Le Président Christophe THORIN fait ensuite un rappel des particularités du contexte 2024 :

- Le label du **Pays d'Art et d'Histoire** arrive à son terme en septembre 2024. Afin de garantir la pérennité du label pour notre territoire, il sera nécessaire de prévoir une ingénierie dont la mission serait exclusivement dédiée à travailler aux côtés des partenaires à la constitution du dossier de renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire. **Pas de subvention programmée sur 2024.**
- La constitution d'un **CIAP** (Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine) à projeter après 2024.
- **CRST** - un forfait de 35 000€ pour accompagner le **financement du poste d'Agent de développement** sur 6 ans (le poste d'assistante n'est plus pris en charge).

- **LEADER – Aucun versement de subvention de l'ingénierie 2023-2024 prévu avant 2025** (perceptions irrégulières des subventions du FEADER depuis plusieurs années).
- **Conseil en Energie Partagé CEP - Aucun financement de l'ADEME** prévu en 2024. Convention d'Objectifs et de Moyens du prochain CRST sollicité pour le financement du poste.
- **PAT – Projet Alimentaire de Territoire** - Convention d'Objectifs et de Moyens du prochain CRST pour le financement de l'ingénierie + une demande d'aide FEDER seront sollicités.

Le Directeur présente ensuite les chiffres proposés pour les orientations budgétaires 2024 :

LES DÉPENSES DE PERSONNELS (460 000€) (418 500€ BP 2023)

Directeur-Agent de Développement, assistante-comptable, chargé(e) de mission LEADER, cheffe de projet PAH, CEP/CotEnr, et recrutement(s) à venir

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL-FRAIS DE STRUCTURES (215 000 €) (199 820€ BP 2023)

Dont programmation et études 80 000€ :

- ⇒ Finalisation étude Climagri
- ⇒ Étude Veille santé (Obs 41)
- ⇒ Étude en lien avec le comité d'itinéraire pour la mise en tourisme de « Cœur de France à vélo »
- ⇒ Élaboration d'un projet de route des terroirs et de la gastronomie entre le Pays VCR et le Pays de Grande Sologne et produits locaux
- ⇒ Poursuite des actions dans le cadre de la veille Santé
- ⇒ Étude de faisabilité pour l'élaboration d'un CIAP
- ⇒ Réflexion sur une mise en place de plate-forme de capitalisation de données énergétiques des collectivités.

LES AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (79 000€) (23 000€ BP 2023) - A noter un virement de 63 000€ prévu en section d'investissement pour garantir le fonctionnement du Syndicat (acquisition d'un véhicule – prévu initialement en 2023 ; matériel informatique à renouveler ; salle de réunion...)

Le Directeur explique ensuite la répartition des subventions attendues :

SERVICE	Coûts chargés annuels des collaborateurs (sans les charges de gestion courante du Pays)	PARTICIPATION ATTENDUES		% participation globale sur les charges de personnels
Tasciaca	42 000 €	0 €		
Ciap/PAH	115 000 €	13 465 €	Vivinter (du 01.01 au 07.04.2024)	3.05%
pôle Direction	147 000 €	35 000 €	Région (24% du cout du pôle Direction)	7.92%
PAT	46 000 €	27 501 €	DRAAF (60% du cout du poste de PAT)	6.22%
CEP	46 000 €	0 €	ADEME	
LEADER	46 000 €	0 €	LEADER	
	442 000 €	75 966 €		
		27 000 €	Département	6.11%
		86 760 €	cotisations communes	19.63%
		130 140 €	cotisations EPCI	47%
		76 000 €	Conventionnement EPCI pour suivi des dispositifs financiers	
		319 900 €		
	COUT DES SALAIRES	PARTICIPATION	RESTE A CHARGE POUR LE PAYS	
	442 000 €	395 866 €	46 134 €	

Des précisions quant aux recettes attendues sont apportées par le Président :

Une stabilité des cotisations des communes et des communautés de communes : 216 900 €

- Aucune augmentation des participations n'est prévue jusqu'en 2026 à minima.

Convention avec les EPCI pour délégation du suivi et de gestion notamment du CRST 2 : 76 000€

La participation de la Région : 35 000€

- Depuis l'année 2023, et la mise en place de la nouvelle contractualisation régionale, la région concentre sa participation par un forfait annuel pour une partie du poste de l'agent de développement.

La participation du Département : 27 000€

La participation du FEADER : 0 €

- **Aucun versement de subvention** avant 2025 pour le financement du poste de l'animatrice Leader.

Excédent de fonctionnement reporté capitalisé : 363 600€

- Cet excédent s'explique pour partie :
 - Par la **perception des subventions FEADER 2021 et 2022 (animation des postes du Leader et du PAH) qu'en fin d'année 2023 (176 K€)**,
 - Par une politique de gestion budgétaire rigoureuse menée en 2023, justifiée par l'avenir incertain du Pays et de la pérennisation de ses missions (aléas politiques et administratif en 2023),
 - Par l'incertitude sur le renouvellement du Label PAH, l'attente de la réponse à la candidature Leader, la nouvelle politique régionale de contractualisation orientés EPCI.

Christophe THORIN propose le budget primitif équilibré pour l'année 2024 :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Stabilité des participations stables identiques depuis 2021			
		Excédent de fonctionnement reporté	363 600 €
Charges à caractère général + autres charges de gestion courante + amortissement + virement section investissement (63 000€)	302 000€	Subventions (Région; Département...)	105 500 €
Charges de personnel + frais assimilés	460 000€	Participations Communes/ CC	216 900 €
		Conventions avec EPCI	76 000 €
TOTAL	762 000 €	TOTAL	762 000 €

Le Président, après avoir demandé s'il y avait des questions dans la salle, soumet ensuite les orientations budgétaires 2024 du Pays à l'approbation des membres du Comité syndical :

- **Les membres du Comité approuvent à l'unanimité les orientations budgétaires 2024**

Concernant le virement à la section d'investissement, le Directeur demande, à titre exceptionnel et dans le respect de la réglementation, une dérogation pour l'achat de 2 PC fixes au Pays, anticipant le vote du Budget Primitif 2024 qui ne devraient avoir lieu que fin mars 2024. Il s'agit du PC fixe comptable et du PC fixe Direction, tous deux montrant des signes de défaillance préoccupants qui nécessitent un remplacement rapide.

Le Président propose aux membres du Comité syndical de délibérer sur ce point :

- **Les membres du Comité approuvent à l'unanimité l'achat anticipé en section d'investissement de 2 ordinateurs fixes pour un montant maximum de 4 000€**

2. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Renouvellement de la politique territoriale : nouveau cadre d'intervention pour les CRST

Le Président donne la parole au Directeur de Pays pour présenter le nouveau cadre de contractualisation adopté en novembre 2022 :

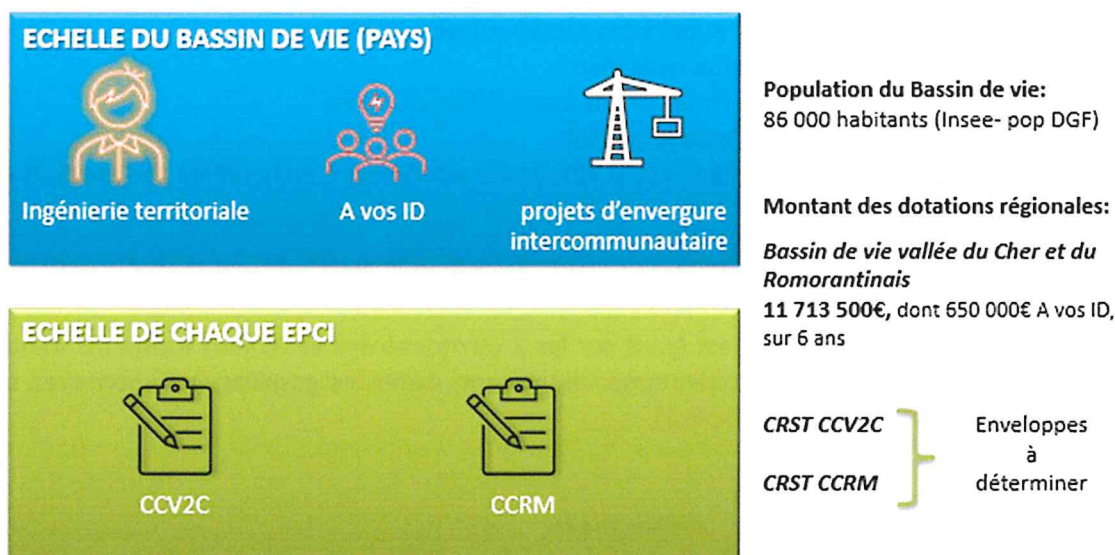
- Outil régional majeur en faveur d'un **aménagement équilibré du territoire**
- **Reconduction de l'engagement financier** régional en faveur du développement des territoires = 400 M € sur l'équivalent de 6 ans
- **Des contrats plus opérationnels sur 3 ans et signés à l'échelle des EPCI**, en cohérence avec d'autres contractualisations régionales (économie, mobilité, culture, ...)
- **2 grandes priorités qui structurent les contrats** et les champs d'intervention des CRST (ambition des 40 % en faveur de la transition écologique dont 10 % pour la biodiversité)

Julien Beaudon présente ensuite les nouveaux cadres de référence adoptés en juillet 2023 :

= Points d'appui pour la Région (élus et services) et les signataires de la contractualisation pour identifier les modalités de financement régional dans les contrats

- ≠ des cadres exclusifs et rigides :
 - Des cadres spécifiques peuvent être proposés par les territoires
 - Les taux peuvent être négociés avec la Région

Engagements financiers dans la Convention d'Objectifs et de Moyens



Christophe THORIN souligne que la Région s'est engagée à ce que le critère démographique ne définisse pas les montants des enveloppes entre les EPCI, mais les critères précis ne sont pas encore connus.

Convention de partenariats EPCI/Pays pour le suivi du CRST

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de faciliter la capitalisation des futurs projets et rester efficient dans la co-construction avec la Région pour le prochain contrat, les EPCI et les membres du Bureau du Pays ont consolidé ce partenariat par la mise en place de deux conventions, contractualisant chacune avec le Pays, la délégation des missions d'élaboration, d'animation et de suivi du prochain CRST.

Au regard de cette convention, le Pays continue donc d'être la structure centralisatrice des projets pour le prochain CRST. **Les porteurs de projets peuvent donc continuer à transmettre leurs demandes d'inscription de dossiers au futur contrat** au Syndicat de Pays, en même temps qu'à leurs communautés de communes respectives.

- La mobilisation du directeur-Agent de développement du Pays vallée du Cher-Romorantinois pour l'élaboration, l'animation et le suivi du Contrat régional de solidarité territoriale conclu entre la Communauté de communes du

Val de cher-Controis et la Région Centre-Val de Loire qui s'appuie sur les termes de la convention d'objectifs et de Moyens conclue entre la Région le Pays et les communautés de communes membres.

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du CRST, les fiches actions qui en découlent, aussi bien auprès des communes qu'en interne à l'EPCI, en lien avec les services de la Région Centre -Val de Loire.
- Assurer l'actualisation du CRST, sélectionner les projets éligibles, en concertation avec les communes membres de l'EPCI et l'EPCI elle-même.
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à actualiser et évaluer le CRST et notamment le dispositif A VOS ID.
- La mobilisation du directeur-Agent de développement en tant que référent pour le compte de la Communauté de Communes du Val de cher-Controis au sein du comité d'itinéraire dédié à la mise en tourisme de la vélo route Cœur de France à vélo

3. PAT – PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Directeur rappelle ensuite les objectifs du PAT et présente les premières actions mises en place :

- relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs,
- les circuits courts
- les produits locaux dans les cantines.

Une initiative de terrain, volontaires, collectives, et rassemblant les acteurs mobilisés autour de la question de l'alimentation.

Depuis 2022 :

- Formation culinaire auprès du personnel de restauration scolaire
- Ateliers de « sensibilisation / réflexion » auprès des scolaires (cycle 3) 23
- Enquête Observatoire 41 de la restauration collective
- Outil Climagri© et un état des lieux des émissions de Gaz à Effets de Serre
- Participation et stand au Comice Agricole en juin 2024
- Rapprochement producteurs locaux en lien avec la vélo-route pour mettre en lumière nos produits locaux
- La route des terroirs...

En 2024, élaboration du programme d'actions du PAT identification des priorités d'actions et ingénierie dédiée.

Le Président rappelle que le « défi alimentation » est lancé sur les 2 territoires des EPCI, sous forme de stands sur les marchés et d'ateliers gratuits pour apprendre à consommer autrement, éviter les gaspillages alimentaires ou mieux consommer les produits locaux (**programme en annexe 1**).

4. RESSOURCES HUMAINES

Christophe THORIN fait ensuite un point sur les ressources humaines du Pays :

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- **Absence de la Cheffe de projet prolongée jusqu'en octobre 2024 – pas de saison cet été.**
- Valérie CHAPEAU a été placée en arrêt depuis le 01 juin 2023. Elle vient de faire sa demande de mise en **congé parental - jusqu'au 07 octobre inclus minimum** (son congé parental pouvant être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de ses jumeaux).
- Cheffe de projet **titulaire de la fonction publique territoriale**
Que le label soit reconduit ou non, Valérie CHAPEAU à son retour, fera partie des effectifs du Pays (mise en surnombre le cas échéant en cas de fermeture du poste).
- **Ingénierie indispensable** à mettre en place en cas de renouvellement de label. Comme évoqué lors des orientations budgétaires, il faudrait mettre en place une ingénierie en conséquence pour établir le bilan et gérer le dossier de renouvellement du Label, voir ensuite gérer le CIAP, en plus de l'animation de saison.

ASSISTANAT DE DIRECTION / COMPTABILITE

→ Le CDD occupé par Natacha GUERIN va être renouvelé à compter du 14 mars prochain pour une durée d'1 an

PAT – POSTE D'ANIMATEUR

→ Un CDD d'un an a été ouvert et une offre de recrutement lancée jusqu'au 18 mars 2024, mais pour l'instant aucune candidature correspondante n'a été reçue.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Christophe THORIN annonce aux membres du Comité syndical que lors du Bureau du Pays du 08 février 2024, il a été décidé de mettre en place une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat – 3 collaborateurs sont concernés.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant plafond de la prime, par tranche de rémunération	Montant proposé par le Président pour la prime de pouvoir d'achat
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	180 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	0 €

5. QUESTIONS DIVERSES

Point d'étape LEADER

Le Président signale que le programme LEADER 2023-2027 a pris du retard dans son déploiement, notamment en raison de problèmes de plate-forme informatique sur laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs demandes. D'autre part, malgré une enveloppe de 905 000€ dont il faut déduire l'ingénierie, les premiers paiements n'interviendront pas avant 2025. En conséquence, **la Région recommande aux Porteurs de Projets de décaler le démarrage de leurs projets.**

Enquête ENERGIE

Le Président donne ensuite la parole au Conseiller en énergie partagé, Emmanuel CHARONNET, qui présente le lancement prochain d'une enquête « énergie » à l'attention des collectivités, basée sur le volontariat et respectueuse des RGPD, afin de **collecter, suivre, analyser**, et faire des propositions pour **réduire leurs consommations et les dépenses d'énergie.**

Cette centralisation des données pourrait ensuite être centralisée aux choix des communes sur une plate-forme pour préparer les futurs plans d'actions – plusieurs plates-formes sont présentées.

Le Maire de Villefranche-sur-Cher, Bruno MARECHAL, est ensuite invité par le Président à présenter l'utilisation et les gains réalisés par sa commune dans ce cadre.

Bruno MARECHAL indique que depuis 3 ans, sa commune utilise l'une de ses plates-formes pour faire des économies d'énergies, contrôler les factures et suivre le tout via un tableau de bord mis à jour régulièrement. Ainsi, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de fuel mais aussi le prix es abonnements sont suivis au plus près. La commune est satisfaite de l'utilisation de sa plate-forme.

Invitations, rencontres et réunions du Pays

Le Directeur informe les membres du Comité Syndical des dernières réunions auxquelles le Pays a été convié ou qu'il a organisé :

- Réunion veille Santé le 10 janvier 24,
 - Réunion avec le SMI Bassin du Cher Sauvage le 17 janvier 24,
 - Participation à l'Assemblée Générale du GDA Romo-Lamotte (Groupement de Développement Agricole) le 26 janvier, L'objectif de ce Groupement reste l'aide apportée aux agriculteurs, éleveurs ou cultivateurs, qui souhaitent se développer. Les thèmes abordés sont multiples et variés : circuits courts, subventions, PAC 2023, dégâts de gibiers, impacts du changement climatique, prévention des incendies, promotion des races locales, méthanisation...
 - Concertation sur la mobilité opérationnelle le 06 février 24
 - Participation aux EGPP 2024 à La Rochelle les 01 et 02 février 24
- « Autonomie, résilience et bonheur local : pour un développement responsable »

6. DATE À RETENIR

VOTES BUDGETAIRES

COMITE SYNDICAL

MARDI 26 MARS 2024 – 18h - THESEE

Au préalable une visite guidée du site suivi du musée de « TASCIACA »
est organisée pour celles et ceux qui le souhaitent
RDV à 16h30 sur le site archéologique



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30 et remercie les membres présents pour leur participation et invite l'Assemblée à partager le pot de l'amitié offert par le Pays et la commune de Chémery.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Thorin", written over a horizontal line.

Christophe THORIN